



Annexe 1

Liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction du projet

Pour les projets portés par des associations

- annexe 2 - attestation de délégation de signature
- annexe 3 – engagement et signature du porteur
- annexe 5 – détail des dépenses prévues
- dernier bilan et compte de résultats, certifiés par l'expert-comptable de l'association, ou de son commissaire aux comptes (si déjà transmis, ne pas tenir compte de cette demande)
- bordereaux de situation, **datant de moins de 6 mois**, attestant que la structure est à jour de ses cotisations sociales et fiscales (à demander aux organismes sociaux URSSAF, POLE EMPLOI - *uniquement si la contribution assurance chômage et la cotisation AGS n'apparaissent pas sur le bordereau de situation URSSAF - et à l'administration fiscale*) – **les bordereaux peuvent être adressés postérieurement à l'envoi du dossier.**
- statuts de l'association
- liste (nom, prénom, courriel) et CV du personnel intervenant directement sur le projet
- relevé d'identité bancaire pour les structures sans financement du Département avant 2024 ou en cas de changement de coordonnées bancaires
- annexe 4 - contrat d'engagement républicain : *Le décret n° 2021-1947 du 31/12/2021 impose aux associations et aux fondations souhaitant bénéficier d'une subvention publique, de signer un contrat d'engagement républicain, à l'exception des associations ou fondations reconnues d'utilité publique, ou agréées par l'Etat*
 - Si votre association est reconnue d'utilité publique : joindre une copie de la publication au Journal Officiel transmise par les services préfectoraux,
 - Si votre association dispose d'un agrément de l'Etat : joindre une copie de la notification d'agrément datant de moins de cinq ans,
 - Si votre association n'est pas reconnue d'utilité publique et ne dispose pas d'un agrément de l'Etat : télécharger le contrat d'engagement républicain en ligne sur www.moselle.fr, le compléter, le signer et le joindre au dossier

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'INSERTION BRSA 2024

Pour les projets portés par des collectivités territoriales et établissements publics

- annexe 2 - attestation de délégation de signature
- annexe 3 – engagement et signature du porteur
- annexe 5 – détail des dépenses prévues
- bordereaux de situation, **datant de moins de 6 mois**, attestant que la structure est à jour de ses cotisations sociales et fiscales (à demander aux organismes sociaux URSSAF, POLE EMPLOI - *uniquement si la contribution assurance chômage et la cotisation AGS n'apparaissent pas sur le bordereau de situation URSSAF* - et à l'administration fiscale) – **les bordereaux peuvent être adressés postérieurement à l'envoi du dossier**
- liste (nom, prénom, courriel) et CV du personnel intervenant directement sur le projet
- relevé d'identité bancaire pour les structures sans financement du Département avant 2024 ou en cas de changement de coordonnées bancaires